

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 06 MAI 2020

### Procès-verbal (PV)

#### Attention :

- Les procès-verbaux du **conseil d'établissement** sont consultables en ligne :  
<http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique308>
- Les procès-verbaux du **conseil d'école** sont consultables en ligne :  
<http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

#### Ouverture de la séance à ...

- Nombre total de membres présents = 12
- Quorum = 8

#### Voici la liste de présence :

#### Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : présent
- Monsieur LEFEVRE CHRISTOPHE, Directeur de la section primaire (1er degré) : présent
- Madame GRATIOLET CELINE, Directrice des Affaires Financières : présente
- Monsieur RASOANAIVO TOVO, Conseiller Principal d'Education (CPE) : présent

#### Représentants élus des enseignants :

#### Titulaires :

- Madame Hanta RAKOTOMAMONJY : excusée
- Madame Njara RALALANIRINA : présente
- Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA : présent
- Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA : présent

#### Suppléants :

- Madame Onja RAHARIMANANJARA : excusée
- Monsieur Henintsoa RAMANANKILANA : présent
- Madame Shehnaz LAKHI : excusée
- Monsieur Régis DELCOURT : excusée

#### Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

**Titulaire :**

- Madame Frédérique RANAIVOARISOA : présente

**Suppléante :**

- Madame Emma RATSIMBA : excusée

**Représentants élus des parents d'élèves :**

**Titulaires :**

- Madame BEANDAPA Ruzena : excusée
- Madame AKBARALY Zaheda : présente
- Madame ZIEGLER Caroline : présente

**Suppléants :**

- Madame RAJABALY Tasnime : présente
- Madame PICHORI Khadija : excusée
- Madame RAJAOFERA Hiajamalala : excusée

**Représentants élus des élèves :**

**Titulaires :**

- Madame RASOLONDRAIBE Candy (T.ES) : excusée
- Madame RAZANAMALALA Marie Winah (TSTMG) : excusée
- Monsieur MAMODALY Amar (3è1) : excusé

**Suppléants :**

- Madame CLOUZY Ella (TES) : excusée
- Monsieur FANIVO LOO-KI Kevin (TSTMG) : excusé
- Monsieur MAHADIMBY Axel (3è1) : excusé

**Invités :**

**Consule honoraire de France à Tamatave ou son représentant :**

- Madame Marie-Joëlle MAURICE : excusée

**Conseillers consulaires :**

- Monsieur FRALIN JEAN HERVE : excusé
- Monsieur CHAOUI DANIEL : excusé
- Madame RAHARIMANANA ANNICK : excusée
- Madame DUCAUD RACHELLE : excusée
- Madame FARAJALLAH GENEVIEVE : excusée

**Inspecteur de l'éducation nationale :**

- Madame VERSELLE PATRICIA : excusée

**Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :**

- Monsieur GEERAERTS GEORGES : présent
- Monsieur ZIEGLER LAURENT (trésorier) : présent
- Monsieur ETANCELIN GAETAN (secrétaire) : excusé

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint (12 membres présents), Monsieur KOMLAN ouvre la séance à 10h. Ce conseil d'établissement extraordinaire est fait en visioconférence suite à la crise sanitaire CORONAVIRUS actuel.

**Est désigné(e) secrétaire de séance : Frédérique RANAIVOARISOA**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Président de la séance donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du précédent conseil d'établissement
- 2- Point sur le recrutement des résidents
- 3- Présentation des mesures sanitaires
- 4- Organisation des enseignements
- 5- Avenant au règlement intérieur (nouveaux horaires d'ouverture du lycée ; sanction en cas de non-respect des gestes barrières)

Il propose d'ajouter les questions diverses ci-dessous reçues

- Pourquoi l'élève en CM2 ne porterait pas de masque ?
- Exige-t-on un type de masque particulier pour tous ?
- Si un enfant est malade, quelles sont les dispositions de l'établissement.
- Pour les élèves qui n'ont toujours pas accès à internet, serait-il envisageable de mettre à disposition des documents
- Pour les professeurs qui n'assurent pas encore les cours en présentiel au premier degré, est-ce qu'ils peuvent accéder à l'établissement pour préparer les cours
- Est-ce qu'on a prévu des masques pour les élèves ?

**1/ Approbation de l'ordre du jour**

L'approbation de l'ordre du jour (modifié avec rajout des dates des questions diverses) est soumise au vote :

**Vote :**

**Nombre de votants : 11**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## 2/ Approbation du PV du 4 février 2020

Après avoir demandé si tout le monde a été destinataire du PV du 4 février 2020 et si quelqu'un souhaite y apporter des corrections, Monsieur le Proviseur soumet au vote son approbation.

Vote :

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du précédent conseil d'établissement est validé à l'unanimité.

## 3/ Point sur le recrutement des résidents

Secondaire Suivi du Recrutement des Résidents (2020) - MADAGASCAR

Tamatave

AEFE	CGR	Poste	Vac. sûr	Proposé à	Rép
9972	M-9972	1 Certifié ECONOMIE ET GESTION	Oui	MOUTHUY Philippe	Oui
5768	M-5768	1 Certifié ESPAGNOL	Oui	LE GOUGE Claire	Oui
3121	M-3121	1 Certifié LETTRES MODERNES	Oui	LE GOUGUEC Julien	Oui
9974	M-9974	1 Certifié MATHÉMATIQUES	Oui	DELPORTE JACQUELIN Peguy	Oui
9973	M-9973	1 Certifié SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	Oui	RABISOA Mickaël	Oui

Tous les postes résidents sont pourvus pour la prochaine rentrée scolaire.

## 4/ Présentation des mesures sanitaires

Monsieur le Président présente à l'ensemble des membres du conseil d'établissement les dispositifs qui ont été présentés aux corps enseignants et validé également par le SCAC ;

- Dispositif de reprise des cours en principe le 11 mai pour les classes de CM2, 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale en adéquation avec la déclaration du gouvernement de n'ouvrir que les classes d'examen. La classe de 1<sup>ère</sup> étant pour nous aussi une classe d'examen, les élèves reprendront également.
- Remarque : la date de reprise reste encore à confirmer car la situation sanitaire à Tamatave évolue encore. Le SCAC au vue de la situation statuera demain soir de la reprise ou pas au vue des cas sur Tamatave et Tananarive, et on saura si on reprend le 11 ou le 18 mai.
- L'ouverture prévue est de 7h à 12h, avec 3h ou 4h de cours maximum pour les élèves et les enseignants. Cette décision a été prise en concertation avec les professeurs de manière à ce que l'élève puisse supporter le port du masque durant ces heures. Ce dispositif est adopté à l'unanimité.
- Toutes les classes seront divisées en 2 groupes classes ; les élèves seront pris en charge par groupe (un groupe à la fois) en présentiel. Ils auront cours 1 semaine sur deux ; le 2<sup>ème</sup> groupe sera en continuité pédagogique à distance.
- Recommandations : Tous les élèves doivent disposer de leur propre matériel. Il est important de limiter les échanges de documents ou de matériels entre élèves pour éviter toute contamination. Les enseignants peuvent par exemple déposer les documents sur les tables la veille.
- Accès à l'établissement : des affiches et des protocoles seront apposés au sein de l'établissement pour inciter les élèves et le personnel à appliquer les gestes barrières.
- Deux rangées seront constituées à l'entrée et avec prise de température avant de pénétrer dans l'établissement. Un élève qui présenterait une hausse de température de plus de 37° ou 38° ne sera pas admis au sein de l'établissement. Si l'élève est accompagné, il rejoindra directement l'adulte avec qui il est venu. Pour les élèves seuls, il sera isolé et pris en charge par l'infirmière qui contrôlera à nouveau sa température, ensuite l'infirmière contactera les responsables et attendra jusqu'à l'arrivée du responsable avec qui il repartira.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves du secondaire et en cas de contact rapproché pour ceux du primaire : il est demandé que le masque soit obligatoire pour les élèves de CM2. Cette proposition est retenue.
- Une question a été posée par Monsieur Herménégilde sur le type de masque exigé. M. Le Proviseur indique qu'à part les masques sur lesquels la norme est indiquée nous ne sommes pas en mesure de vérifier la fiabilité. Cette responsabilité revient aux parents.
- Il n'y aura pas de continuité pédagogique pour les cours assurés en présentiel. Par contre à la fin des cours, le professeur devra remettre aux élèves du travail pour la semaine.
- Des aménagements particuliers ont été faits dans les salles où les élèves se rendront pour les cours. Les tables seront étiquetées à leur nom. Aucun élève ne pourra se présenter au Lycée s'il ne fait pas partie du groupe qui devrait avoir cours.

- La distanciation entre les élèves dans les salles est respectée. Les salles sont équipées également de gels hydro alcooliques. Et les protocoles de geste sanitaire y seront affichés. Pareil pour les toilettes, où seul deux élèves pourront se rendre en même temps afin de minimiser le risque.
- Nous mettrons à disposition plus d'endroits avec des points d'eau où il y aura du savon liquide, pour permettre aux élèves de se laver les mains plus souvent. Il sera recommandé aux familles de donner un linge pour permettre aux élèves de s'essuyer.
- Il est recommandé que chaque parent mette à disposition de son enfant un flacon de gel hydro alcoolique.

## 5/ Organisation des enseignements

- La journée du 11 mai sera consacrée comme une journée de pré-rentrée avec l'ensemble de tous les professeurs. Plusieurs points seront abordés :
  - La mise en place des fiches procédure qui est aussi traduite en malgache pour une meilleure compréhension ;
  - Le professeur principal : doit expliquer les procédures aux élèves
  - Pose des documents sur les tables
  - Echange de matériels entre élèves et ses risques
  - Pour le 1<sup>er</sup> degré, la mise à disposition des fournitures à l'école afin d'éviter tout va et vient des matériels entre la maison et la classe
- Les cours ont été organisés de façon optimale de 7h à 11h voire 12h. Les emplois du temps des classes ont tous été aménagés pour la demi-journée seulement (matin). Une concertation a été faite avec les enseignants à ce sujet.
- Monsieur Geeraerts souligne que la mesure de ne faire entrer que les classes d'examen est importante, ensuite et selon l'évolution de la condition sanitaire, nous pourrions envisager de faire rentrer les autres classes
- Les classes sont réparties en 2 groupes, le 1<sup>er</sup> groupe étant celui à fort effectif. Avec un fonctionneront 1 semaine sur 2 pour chaque groupe. Les élèves du groupe 2 seront en continuité pédagogique à distance pendant que le groupe 1 sera en présentiel et inversement la semaine d'après
- Seules les classes de 1<sup>ère</sup> générales qui fonctionnent avec des spécialités ne subissent pas cette répartition en groupe.
- Durant les récréations, les élèves sont invités à respecter la distanciation et utiliser les points d'eau
- Une communication sur Pronote sera faite pour confirmer le début de cours, et donc vendredi au plus tard.
- Un dispositif en EPS est envisagé, car les élèves ne devront pas avoir des contacts entre eux
- Pour l'école primaire, on maîtrisera le nombre de jouets à mettre à disposition des élèves et ces matériels seront nettoyés et désinfectés systématiquement après chaque usage.

- Toutes les salles seront obligatoirement dotées d'un gel hydro alcoolique à disposition des professeurs et
- Dans les salles du primaire, il y a des lavabos ; du savon sera mis à disposition des élèves.
- Etant donné que nous ne pouvons pas ouvrir l'internat et ce malgré qu'on ait des élèves concernés par la reprise mais qui ne pourront pas venir depuis la campagne, les personnels qui y sont affectés sont réquisitionnés pour rejoindre l'encadrement au lycée durant cette période et renforcer la surveillance des élèves.
- Si cela s'avère nécessaire, on pourra faire appel à des personnels de bureau pour surveiller, encadrer et faire respecter les règles sanitaires

Vote pour avis

**Nombre de votants : 11**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## 6/ Avenant au règlement intérieur

- Sanction en cas de non-respect des règles sanitaires imposées pour la sécurité de chacun et de tous

Il est suggéré de faire un rajout dans le règlement intérieur concernant le non-respect des mesures sanitaires dans les termes suivants :

- Tout manquement volontaire aux protocoles et aux règles sanitaires fera l'objet d'un rappel à l'ordre. En cas de récidive, la famille de l'élève sera avertie. Si le comportement de l'élève ne change pas, une mesure d'exclusion temporaire pourrait être mise en place (convocation d'un conseil de discipline ?).

Vote :

**Nombre de votants : 11**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## Questions diverses

### **Pourquoi les élèves du CM2 ne porteraient pas un masque ?**

C'est par rapport au contexte général. Après discussion, il a été décidé que le port du masque doit être obligatoire pour les CM2 aussi.

### **Exige-t-on un type de masque particulier pour tous ?**

Aucun type n'est prévu ou défini et l'établissement ne pourra définir un type.

M. Le Proviseur indique qu'à part les masques sur lesquels la norme est indiquée nous ne sommes pas en mesure de vérifier la fiabilité des autres. Cependant, le port du masque reste obligatoire pour toute personne qui entre au sein de l'établissement.

### **Si un enfant est malade, quelles sont les dispositions de l'établissement.**

Si un élève est souffrant, il sera amené directement à l'infirmerie et confié à l'infirmière qui appliquera le protocole prévu à cet effet.

### **Pour les élèves qui n'ont toujours pas accès à internet, serait-il envisageable de mettre à disposition des documents**

Il faudra trouver un système efficace et organisé qui ne mettra pas les élèves, le personnel et la famille en danger. Nous continuons de réfléchir...

Monsieur GEERAERTS a tenu à souligner que les personnes infectées actuellement à Ambatovy l'ont été par l'intermédiaire des documents qui circulaient de bureau en bureau.

### **Pour les professeurs qui n'assurent pas encore les cours en présentiel au premier degré, est-ce qu'ils peuvent accéder à l'établissement pour préparer les cours**

Oui l'accès par les professeurs du 1<sup>er</sup> degré est possible car ils disposent de matériels dans leurs salles individuelles. Ils doivent respecter les mesures sanitaires et les décisions des autorités malgaches pour la circulation.

### **Est-ce qu'on a prévu des masques pour les élèves ?**

Non ; cependant, il y aura un certain nombre de masques mis à disposition pour les élèves qui arriveraient sans masque.

A cet effet, Monsieur Geeraerts indique qu'il donnera 100 masques au lycée, masques issus d'un container qu'il attend.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président de séance remercie tous les participants avant de mettre fin au conseil d'établissement à 11h45

Le Président du conseil

Monsieur Laurent Pierre KOMLAN

Le secrétaire de séance

Madame Frédérique RANAIVOARISOA



A red circular stamp from the Lycée Français de Tamatave. The text inside the stamp reads "LYCÉE FRANÇAIS DE TAMATAVE" around the perimeter and "PROFESSEUR" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



A handwritten signature in red ink, likely belonging to Madame Frédérique RANAIVOARISOA.